

**Résumé  
pour  
le chef d'établissement**

# ***La politique documentaire dans le cadre du projet d'établissement***

Ce fascicule est un extrait du document pédagogique à l'usage des équipes.

Il reprend les éléments essentiels pour le pilotage de la politique documentaire.

## La politique documentaire, pièce clé du projet d'établissement

### ***L'évolution du rapport à l'information***

Les évolutions culturelles et technologiques ont produit une évolution du rapport à l'information :

- la quantité d'information et l'importance qu'on lui confère s'accroissent
- le contact avec l'information a lieu bien au delà du milieu scolaire
- les apprentissages spontanés privilégient les techniques d'accès, l'enregistrement sans analyse critique

### ***De nécessaires évolutions pédagogiques***

Le rôle de l'école est de construire des connaissances, et non pas seulement d'accumuler des informations :

- l'accent doit se porter par conséquent sur le traitement de l'information
- le traitement de l'information est à concevoir comme une activité transversale à tous les domaines d'enseignement, à l'ensemble des projets, parce qu'il conditionne l'autonomie intellectuelle et la réussite scolaire

### ***L'amplitude de la politique documentaire***

▪ l'apprentissage du traitement de l'information ne peut se limiter aux activités conduites au CDI  
il convient donc de dépasser la conception du CDI isolé en son lieu et en ses pratiques

- par conséquent, la politique documentaire ne peut se résumer en un "projet CDI" ou en une partie autonome du projet d'établissement; parce qu'elle concerne le développement des compétences transversales chez les élèves, elle constitue un fil rouge qui traverse les différents volets du projet d'établissement
- son amplitude doit embrasser l'ensemble des situations dans lesquelles l'écrit est présent dans la diversité de ses supports :
  - les apprentissages fondamentaux dans chaque discipline
  - les apprentissages citoyens
  - les apprentissages culturels

### ***La politique documentaire comme levier stratégique pour le projet d'établissement***

La politique documentaire est nécessairement une préoccupation partagée par tous

▪ le rôle du chef d'établissement est incontournable en matière d'impulsion, de définition d'axes de travail partagés par les équipes

- le professeur documentaliste joue un rôle spécifique d'expert et de relais, et garantit la prise en compte d'axes transversaux
- les équipes pluridisciplinaires et pluri-catégorielles sont incontournables pour la mise en œuvre de projets cohérents visant l'apprentissage de compétences

La politique documentaire est ainsi un levier stratégique par rapport :

- à la qualité des apprentissages des élèves
- au fonctionnement des équipes

## Partie 1

### Les compétences informationnelles dans les apprentissages fondamentaux

pages 3 à 7\*

#### **Des compétences intellectuelles au premier plan**

#### **La place de l'écrit dans les disciplines**

Le traitement de l'information est d'abord une activité intellectuelle mobilisable dans toutes les disciplines.

- le questionnement et la problématisation ne sont rien d'autre que l'exercice du raisonnement présent dans chaque discipline
- le traitement de l'information coïncide avec le travail sur les écrits scolaires dans les disciplines (analyse, prise de notes, résumé, synthèse...)
- la production de l'information fait explorer les différents types d'écrit, dont la maîtrise est essentielle pour la réussite scolaire

#### **Les conséquences sur le projet d'établissement**

Le partenariat entre professeurs et professeurs documentalistes, pour travailler ces compétences transversales dans l'ensemble des activités, peut se renforcer dans le cadre du projet

- définition de thèmes de travail partagés  
*ex. maîtrise des codes de l'écrit (types d'outils, prise de notes, résumé...)*  
*ex. maîtrise de la communication orale*  
*ex. maîtrise de la production d'écrits*
- travail d'équipe pour :
  - élaborer des programmations d'activités autour de compétences (prise de notes...)
  - engagement dans des projets pluridisciplinaires visant des compétences
  - définition de critères d'évaluation

Les projets ne nécessitent pas obligatoirement un travail de plusieurs professeurs ensemble. Ils peuvent se mettre en œuvre de façon concertée dans les horaires de chaque discipline.

#### **Des compétences techniques d'accès à l'information**

#### **Les conséquences sur le projet d'établissement**

L'apprentissage des techniques documentaires est à systématiser au collège et à consolider au lycée.

Cet apprentissage ne doit pas être un simple entraînement technique hors contexte.

- des temps d'initiation en CDI sont importants à prévoir en 6<sup>ème</sup>, des moments de consolidation en 2<sup>nde</sup>
- un travail de concertation doit être organisé pour prévoir un réinvestissement des techniques dans les différentes disciplines
- une cohérence peut être recherchée dans l'établissement pour mettre à profit, outre les moments d'initiation au CDI, les études surveillées et dirigées, l'ATP, l'aide méthodologique

\* Les numéros de page renvoient au document intégral 'Document pédagogique à l'usage des équipes'

## Partie 2

### Les compétences informationnelles au service de la citoyenneté

pages 8 à 11

#### **Démarches citoyennes & compétences informationnelles**

#### **Les conséquences sur le projet d'établissement**

Les compétences majeures de traitement de l'information peuvent se réinvestir dans l'exercice de la citoyenneté, qui nécessite un travail sur l'écrit :

- dans le rapport à la loi
- dans l'apprentissage de l'analyse critique

Le projet d'établissement peut développer la présence de l'écrit dans les situations citoyennes :

- en définissant les compétences à atteindre
- en définissant des situations d'apprentissage

Cela doit permettre d'enrichir les liens entre 'documentation', 'vie scolaire' et 'enseignement'.

Cela ne signifie pas que le professeur documentaliste soit impliqué dans toutes les activités, ni qu'il y ait recouvrement entre activités du CPE et du professeur documentaliste.

La prise en charge est nécessairement collective, des occasions de liaison se font jour à propos d'activités.

#### **La capacité de s'informer**

#### **Les conséquences sur le projet d'établissement**

Il s'agit d'aider l'élève à comprendre les enjeux du monde contemporain à partir d'une information plurielle.

- l'établissement doit pouvoir offrir aux élèves une pluralité de sources et de supports et faciliter l'accès à l'actualité
- le travail informationnel autour de sujets de société et en lien avec l'exercice de la délégation (CVL, délégués, CA...) doit être développé
- l'ensemble des informations relatives à l'exercice de la citoyenneté doivent être rassemblées, structurées :
  - informations internes : mise à disposition des documents relatifs au CVL, au CA, au FSE...
  - informations externes : travail sur les média

#### **Produire de l'information écrite**

#### **Les conséquences sur le projet d'établissement**

La capacité de produire de l'information écrite et de la diffuser fait partie de l'exercice citoyen.

La politique de l'établissement devra prévoir la présence systématique de l'écrit dans les situations d'échange participatif, dans la vie des instances et doit impliquer les élèves dans la production de traces écrites. La politique de diffusion (ciblage des destinataires, stockage des informations) doit aussi associer les élèves.

#### **Se construire un point de vue**

La manière de se construire un point de vue, qui doit dépasser la simple subjectivité, est un apprentissage majeur à l'intersection du travail informationnel et de la citoyenneté.

Cette compétence suppose de comprendre la diversité des points de vue, d'étudier leur pertinence et de se forger un avis personnel qui peut évoluer.

Le projet d'établissement peut fédérer les activités d'enseignement et les pratiques citoyennes autour de l'argumentation en s'appuyant sur une démarche informationnelle.

*ex. l'argumentation en ECJS, en 'vie de classe'*

*ex. l'argumentation dans le cadre de la politique de prévention*

### Le CDI, lieu de culture

#### **Enseignement & culture**

L'école est en elle-même un lieu d'apprentissage culturel à partir des savoirs enseignés qui sont une ouverture au monde.

Le projet d'établissement doit par conséquent donner au CDI les fonctions d'un authentique lieu de culture.

#### **Le CDI, lieu culturel en soi Les conséquences sur le projet d'établissement**

L'acquisition d'une démarche culturelle suppose que l'élève soit installé dans un rapport personnalisé qui lui permette de choisir, de se composer son propre parcours.

Il est par conséquent essentiel que le CDI puisse être un espace et un temps privilégiés pour des explorations libres et spontanées de la part des élèves.

- le règlement intérieur du CDI doit faire l'objet d'une élaboration collective et viser le développement de démarches personnalisées chez les élèves

- par la richesse du fonds documentaire, abondant et diversifié, le CDI doit offrir des possibilités importantes de satisfaire une demande d'information, mais aussi de découvrir, d'apprendre, en fait de se cultiver
- le libre accès aux ressources doit être développé, il doit être entendu comme la possibilité donnée aux élèves, en dehors d'une activité de recherche, qu'elle soit planifiée pour la classe ou individuelle, de venir au CDI consulter et lire cela suppose :
  - un libre accès aux ressources en ligne
  - un libre accès à la diversité du fonds
- des activités en faveur de la lecture doivent être développées (concours, défis, manifestations autour du livre, lectures à thème, rencontre avec les créateurs...)

#### **La dimension culturelle des recherches**

Le travail documentaire doit être conduit avec un esprit d'ouverture, nécessaire à une véritable formation.

Pour cela, on s'attachera à faire vivre de façon permanente la dimension culturelle des sujets traités :

- pour en savoir plus...
- pour le plaisir...
- pour connaître les nouveautés sur un thème...

On incitera les élèves à faire des liens entre les savoirs et leurs contextes par un décroisement des disciplines et une approche transversale.

#### **La valorisation La médiatisation**

La politique de communication de l'établissement pourra donner au CDI, comme lieu d'exposition, une fonction de médiatisation en :

- valorisant le lieu CDI, lui-même
- valorisant les travaux exposés

Pour que la médiatisation des productions soit un temps fort de la formation des élèves, l'activité de production doit prendre en compte dès le départ la médiatisation : contenu, public cible, objectifs, lieux, supports, médias, contraintes de type administratif...

La médiatisation des travaux des élèves est une composante essentielle de la politique de communication de l'établissement.

#### **La veille culturelle La médiation**

Pour favoriser l'ouverture culturelle des élèves, l'établissement doit, en complément des démarches culturelles liées à l'acquisition des savoirs, développer sa réactivité et se saisir des opportunités offertes par son environnement.

Cette démarche d'ouverture au monde de la culture prolonge le travail scolaire et permet de faire découvrir aux élèves des lieux et des acteurs de culture hors l'école.

Le professeur documentaliste est par conséquent investi :

- d'un rôle de veille culturelle, tant au niveau des partenaires traditionnels (cinéma, théâtre, médiathèque...) que de l'environnement socio-économique local
- d'une mission de médiation auprès des équipes de direction pour impliquer les équipes éducatives dans des projets

Il revient au projet d'établissement de positionner le professeur documentaliste dans ces missions auprès des équipes.

## Partie 4

### Une politique d'information & de communication de l'établissement au service des compétences des élèves

pages 18 à 20

#### **Susciter des apprentissages dans le cadre de la vie de l'établissement**

Dans le cadre des activités scolaires (en cours, au CDI...), les élèves construisent des apprentissages structurés dans le domaine des savoirs et des compétences informationnelles.

En complément de ces apprentissages, la structuration de l'établissement en lieu informationnel doit permettre à l'élève d'investir ses compétences dans le traitement de situations plus globales et plus complexes que les séquences didactiques.

#### **Des exemples**

- l'orientation
  - la connaissance de l'établissement
- pour des compléments, se reporter p. 23

#### **Le pilotage de l'information communication de l'établissement**

- pour des compléments sur la démarche de pilotage, se reporter p. 24
- la place du professeur documentaliste auprès du chef d'établissement :

Dans le cadre de la politique d'information et de communication, le professeur documentaliste a un rôle spécifique auprès du chef d'établissement, au moins pour les domaines qui concernent directement les élèves.

Ce rôle suppose :

- la mise à disposition des élèves de systèmes d'information structurés :

- o un travail de veille
  - o une coordination des informations et des acteurs
  - o une structuration d'ensembles d'informations
  - o une codification de règles d'accès à l'information et aux responsables
- la mobilisation des compétences des adultes pour le traitement et la gestion de l'information

## Partie 5

### Une politique de ressources au service des besoins de l'établissement

pages 21 à 24

#### **Une démarche pédagogique**

La politique de ressources est conduite par le chef d'établissement. Elle implique :

- un état des lieux des ressources et des usages
- une réflexion sur les besoins en fonction de ce qui sera utile aux élèves
- une implication de l'ensemble de l'équipe de l'établissement

#### **La politique d'acquisition**

La politique d'acquisition doit résulter d'un véritable travail collectif, impulsé par le chef d'établissement, en tenant compte de l'expertise de chacun, des projets en cours, des besoins. Elle doit donc être réactualisée chaque année.

- la veille concertée doit impliquer tous les personnels
- le recensement des ressources existantes est nécessaire pour inciter l'engagement de tous
- la définition des priorités est l'indice de choix politiques

#### **La localisation des ressources**

Les ressources ne sont plus regroupées uniquement dans le lieu du CDI. La localisation est par conséquent fondamentale pour organiser le réseau de ressources disponibles pour l'établissement.

- lieux physiques internes : CDI, labos disciplinaires, classes et ateliers...
- lieux extérieurs : médiathèques de lecture publique, autres établissements scolaires, CRDP...
- en ligne

**Gérer les ressources**  
se reporter p. 28

**Accéder & partager dans un 'ENT'**  
se reporter p. 29

**La formation des personnels pour accompagner la politique documentaire**  
se reporter p. 29

## **La politique documentaire dans le projet d'établissement**

- ✓ **définition d'axes transversaux de travail autour des compétences informationnelles**
  - ex. savoir prendre des notes*
  - ex. s'entraîner au résumé*
  - concevoir des situations d'apprentissage diversifiées
    - dans les disciplines
    - dans des projets pluridisciplinaires
  - programmer ces situations d'apprentissage pour une classe donnée
  - mettre en place des équipes
    - qui collaborent autour d'une 'situation projet' pluridisciplinaire
    - qui mettent en cohérence des démarches pour que les activités dans les différentes disciplines visent les mêmes compétences
- ✓ **conception d'une programmation dans l'apprentissage des techniques documentaires multimédia**
  - programmation pour le travail en CDI
  - conception de 'situations problèmes' pour donner du sens
  - programmation de situations de réinvestissement en cours
  - recherche de liens entre initiation CDI, ATP, études dirigées et aide méthodologique
- ✓ **conception et programmation d'apprentissage citoyen autour de la présence de l'écrit (traitement, production, communication)**
- ✓ **accent mis sur la fonction culturelle du CDI :**
  - le CDI, lieu de culture
  - la dimension culturelle des recherches
  - la médiatisation
  - la veille culturelle
- ✓ **structuration de la politique d'information en direction des élèves**
- ✓ **politique concertée de la ressource**

## ***Composition du groupe de travail académique***

# ***'Politique documentaire dans le cadre du projet d'établissement'***

**Inspecteurs :** **Marie-Claude FAUQUETTE**  
IA-IPR 'EVS', responsable du groupe

**Chefs d'établissement :** **François HAFFNER** principal du collège LORQUIN  
**Claude SCHMIT** proviseur du lycée Henri Poincaré NANCY  
**Roland KOPP** proviseur du lycée de la Communication METZ  
**Michel BIEDINGER** principal du collège Claude Le Lorrain NANCY

**IUFM :** **Michèle LAVICKA**  
IUFM de Lorraine

**CRDP :** **Daniel VOSGIEN** directeur du CRDP de Lorraine  
**Bernadette MANNEVILLE** directrice adjointe du CRDP de Lorraine

**Documentalistes :** **Isabelle LAUDIN** lycée Raymond Poincaré BAR-LE-DUC  
**Guillaume ANDERBOURG** lycée Raymond Poincaré BAR-LE-DUC  
**Jeanne CHONÉ** collège Eugène François GERBEVILLER  
**Alain GILLET** lycée de la Communication METZ  
**Jeannine GUÉNOT** lycée Jacques-Marie Boutet de Monvel LUNÉVILLE  
**Marie-Hélène MORA** lycée 'Les Grands Bois' HAYANGE  
**Suzy LODY** lycée 'Les Grands Bois' HAYANGE  
**Evelyne SONDAG** lycée Charlemagne THIONVILLE

**Enseignants :** **Michel DILIBERTO** lycée 'Les Grands Bois' HAYANGE  
**Eraldo MARRONI** lycée 'Les Grands Bois' HAYANGE